

Mise en ligne : 26 mai 2014.
Dernière modification : 19 octobre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

L'IMPARTIAL, Saïgon propriété de la SFFC

www.entreprises-coloniales.fr/empire/SFFC_1920-1930.pdf



Coll. Olivier Galand

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf

Saïgon. — Rue Catinat. À droite, le siège de *l'Impartial* et d'*Extrême-Asie*.
Édition photo Nadal, Saïgon. — Imp. Braun.

Épisode précédent :

L'Impartial (1917-1926).

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Impartial_1917-1926.pdf

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1926)

M. Adolphe Darrigade devient administrateur et M. Henri Danguy, rédacteur en chef de *l'Impartial*.

DANS LA PRESSE LOCALE

Le journal *l'Impartial* vendu à M. Octave Homberg
par E. DEJEAN de la BATIE

(*L'Écho annamite*, 24 décembre 1926)

M. Henry de Lachevrotière, conseiller colonial de Cochinchine, journaliste sain et désintéressé, champion du prestige français en Indochine, superpatriote, — et quoi encore ? — s'embarquera pour la France le lundi 27 courant.

À en croire des renseignements de source sûre, il vient de réaliser une bonne affaire, pour couronner la fin de sa carrière journalistique si féconde déjà en résultats politiques.

L'Impartial, en effet, aurait été cédé au groupe Octave Homberg, pour la bagatelle de 240.000 piastres.

À ce prix-là, M. de Lachevrotière a le droit, évidemment, de proclamer bien haut ses convictions et son désintéressement, comme de traiter ses malheureux confrères locaux d'écrivassiers faméliques ! [...]

EN COCHINCHINE

(*Les Annales coloniales*, 4 janvier 1927)

MM. Ernest Outrey, député de la Cochinchine. et de Lachevrotière, conseiller colonial, viennent de vendre leur journal *l'Impartial*, de Saïgon. L'acquéreur est M. Octave Homberg, dont on annonce la possibilité de candidature en Cochinchine aux élections législatives de 1928. M. Octave Homberg se rendrait dans la colonie pour faire lui-même sa campagne électorale.

On dit que *l'Impartial* aurait été acheté trois millions de francs.

On se rappelle les polémiques homériques qui eurent lieu il y a huit mois entre MM. Ernest Outrey et Octave Homberg au sujet de la politique indochinoise. Le fulminant et élégant député de la Cochinchine, après avoir menacé de ses foudres le président de la Société des Minerais de la Grande Ile, se replia en bon ordre, et en fin de comte, M. Octave Homberg mit knock-out son vieux camarade, collaborateur et associé.

La paix semble faite aujourd'hui.

UNE LETTRE DE M. OUTREY

(*Les Annales coloniales*, 7 janvier 1927)

Nous recevons de M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, la lettre recommandée suivante :

Monsieur le Directeur des *Annales Coloniales*

34, rue du Mont-Thabor (1^{er} arr.).

Mon cher Directeur,

De retour à Paris, je viens de lire dans les *Annales coloniales* du 5 [sic : 4] janvier, sous le titre : « En Cochinchine », une information suivant laquelle Henri de Lachevrotière et moi, aurions vendu notre journal *l'Impartial* de Saïgon, à M. Octave Homberg.

Je tiens personnellement à protester contre cette information présentée sous cette forme, car, si *l'Impartial* et son directeur, M. de Lachevrotière ont toujours soutenu ma politique, je n'ai jamais eu, en ce qui me concerne, un intérêt matériel quelconque dans ce journal.

Le journal *l'Impartial*, qui appartient à M. de Lachevrotière et à M. de Lachevrotière seul, a cependant effectivement été acheté, comme vous l'annoncez. par M. Octave Homberg pour le prix de 240.000 piastres, ce qui fait bien, au taux actuel de la piastre, environ 3 millions de francs. J'ajouterai que je n'ai eu connaissance de cette vente que

lorsqu'elle a été effectuée et que j'ignore encore quelles peuvent être les autres conditions auxquelles a été acheté ce journal.

Si M. Octave Homberg, qui en a, certes, les moyens, a acheté un tel prix un journal qui est devenu, grâce à son directeur et grâce surtout à la politique qu'il a soutenue, le journal à plus gros tirage de l'Indochine, dans le but, comme vous le faites entendre, de préparer dans la colonie sa candidature aux futures élections législatives et de m'enlever ainsi mes chances de succès en 1928, cela ne saurait me surprendre ; mais je suis convaincu, toutefois, qu'il a fait là un assez mauvais calcul.

Tout en reconnaissant, en effet, à M. Homberg de réelles qualités de financier et d'homme d'affaires, je me permettrai, ayant une expérience de quarante-deux ans de la colonie et de son collège électoral, de faire remarquer qu'il ne suffit pas, pour y être élu député — il s'en apercevra s'il veut en tenter l'expérience — d'être un grand financier, d'être puissamment riche, d'être propriétaire de deux journaux coloniaux, l'un dans la métropole, et l'autre en Cochinchine, et enfin de s'être assuré l'appui du gouvernement général de l'Indochine. Ce sont là, je le reconnais, des atouts excessivement sérieux ; mais ils sont, à mon avis, insuffisants.

En tout cas, les électeurs de Cochinchine dont je crois avoir conservé la confiance, m'ayant, par trois fois, élu député de la colonie, et la dernière fois, en me réservant les deux tiers de leurs suffrages, je n'ai nullement l'intention, je le déclare très nettement, de m'effacer devant la personnalité d'Octave Homberg et de renoncer à me présenter à nouveau aux élections législatives de 1928.

J'affirme enfin que si j'avais eu l'intention de ne plus solliciter les suffrages de mes électeurs, le seul fait de savoir Octave Homberg candidat en Cochinchine, suffirait à m'y faire renoncer, et cela pour des raisons que je ferais connaître un jour avec quelques détails si l'éventualité que vous prévoyez dans votre journal se réalisait.

Veillez agréer, mon cher directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Ernest Outrey,
député de Cochinchine.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du mardi 15 février 1927

(*Saigon Sportif*, 18 février 1927)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cercle_sportif_saigonais.pdf

Admissions : sont admis membres du Cercle sous réserve de l'affichage :

À titre de membres actifs :

Faciolle Paul, rédacteur à « l'Impartial », présenté par MM. Blanc et Darrigade.

En marge de l'arrivée de M. Varenne

(*L'Écho annamite*, 17 mai 1927)

Sous le titre : « Que vient faire en Indochine M. Alexandre Varenne ? », *l'Impartial* d'hier publie une long interview, accordée à bord de l'*Angers*, à son directeur, M. Henri Le Graucande, par le gouverneur général. [...]

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1927)

De retour en Indochine. — M. Barthélémy [Barthélémi], ancien rédacteur à *France Indochine**, qui avait quitté la colonie voici bientôt deux ans, vient de revenir en Indochine et il est actuellement attaché à la rédaction de *l'Impartial* à Saïgon.

Nous lui adressons bonne chance, avec nos souhaits de bienvenue.

ASSEZ DE POLÉMIQUES !
L'Indochine veut travailler en paix
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1927)

L'Indochine est en effervescence. Nous avons déjà dit avec quelle vigueur elle s'élevait contre l'arrêt de mort provisoire que constitue le décret du 26 mars suspendant l'octroi des concessions dans la colonie.

.....
Que M. Outrey ait une part, et une part importante, de responsabilité dans le coup très rude qui a frappé l'Indochine, nous le savons, et nous l'avons dit. Cependant, nous nous refusons à écrire avec notre confrère M. Le Grauclaude, directeur de *l'Impartial*, que « M. Outrey est le seul coupable ». Nous irons même jusqu'à dire que, parmi les coupables, M. Outrey est celui que nous absolverions le plus volontiers et qui nous est le plus sympathique.

.....
(*La Revue économique d'Extrême-Orient*)

M. Le Grauclaude part pour la France
(*Les Annales coloniales*, 3 août 1927)

Le directeur de *l'Impartial* s'embarque aujourd'hui, sur le *Cap Saint-Jacques*, à destination de la France, d'où il reviendra en Cochinchine, du moins le bruit en court, dans quelques mois.

Le public saïgonnais se perd en conjectures sur le but de ce voyage.

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1927)

M. Nguy en-phu-Khai, ancien directeur de la *Tribune indigène*, a pris en main le *Trung-Lap-Bao*, édition en *quoc-ngu* de *l'Impartial*. Il collaborerait aussi au *Progrès annamite*, du docteur Le-Quang-Trinh.

Ceux qui s'en vont
(*L'Écho annamite*, 15 octobre 1927)

Passagers du Commerce
M^{me} Legrosclaude et 2 enfants.

MAURICE VALENTIN, NOUVEAU DIRECTEUR

Dans la presse cochinchinoise
Que se passe-t-il à *l'Impartial* ?
(*L'Écho annamite*, 8 novembre 1927)

Après le règne éphémère de M. Legrauclaude [*sic* : *Le Grosclaude*], il semble que *l'Impartial* est sens dessus dessous sous sa nouvelle direction, celle de M. Marcel [*sic* : *Maurice*] Valentin.

Bien entendu, cette situation est soigneusement cachée au public par le journal intéressé.

Néanmoins, des indiscrétions nous ont permis d'y voir clair.

C'est ainsi que nous savons que M. Valentin a congédié un secrétaire du quotidien en question, sans préavis ni motif plausible, en violation des règlements en vigueur.

À la suite de ce premier incident, une soixantaine de typos ont quitté les ateliers de *l'Impartial*

Rendons hautement hommage à l'esprit de discipline de ceux qui demeurent à leur poste, et grâce au dévouement de qui le journal continue à paraître, malgré les énormes difficultés que nos lecteurs devinent.

M. Valentin peut donc s'estimer encore heureux. De fait, il a manifesté sa joie, en sautant au cou de M. Cang, son chef d'équipe, qu'il a embrassé avec effusion, après l'avoir menacé de lui brûler la cervelle, s'il avait sur lui un revolver. Curieux revirement d'opinion, qu'il faut sans doute attribuer à ce maudit cafard colonial !

Cependant, malgré l'activité éprouvée de M. Cang, le fidèle employé de M. de Lachevrotière, ni lui ni ses subordonnés ne pouvaient s'appliquer éternellement des heures supplémentaires de travail, de jour comme de nuit, pour les beaux yeux du patron, et même moyennant honnête et légitime rétribution.

Il fallait donc songer à remédier à ce fâcheux état de choses, sous peine d'assassiner lentement les malheureux.

Et M. Valentin de courir recruter de nouveaux typos.

Mal lui en prit ! car des imprimeurs de la place ont porté plainte contre lui, pour tentative de débauchage d'ouvriers à leur service !

M. Valentin ne savait sur qui déverser sa bile. Il courut donc chez le gouverneur de la Cochinchine, auquel il déclara que son personnel était atteint de bolchevisme chronique, et il demanda au chef de la colonie d'expulser dare-dare de la Cochinchine toutes les mauvaises têtes tonkinoises, qu'il traitait d'espions et de communistes notoires (*sic*).

Mais M. Blanchard de la Brosse daigna faire comprendre à l'irascible journaliste qu'il n'était point à son service et qu'il n'avait que faire de ses prières et de ses ordres.

Comment va se dénouer cette désopilante histoire ? Nous n'en savons rien.

Ce dont nous sommes parfaitement certain, c'est que M. Valentin est passablement ennuyé, à cette heure.

Que vont penser de lui ses patrons de la métropole, M. Homberg et tutti quanti ?

Il se le demande précisément, en s'arrachant les cheveux.

*

* *

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que nous avons commis une erreur en affirmant que M. Cang était resté parmi les fidèles de la « boutique rouge ».

La vérité est qu'il partit le premier, à la colère de M. Valentin, qui, paraît-il, se fichait de lui et des autres.

C'est à la suite d'un incident antérieur à celui auquel nous avons fait allusion que M. Valentin embrassa tendrement M. Cang !

Présentement, il ne reste presque rien, à *l'Impartial*, de son ancien personnel. Les employés annamites du bon vieux temps ont vidé les lieux.

Nos condoléances émues à notre confrère !

Question de boutique et de cuisine
par NGUYEN-PHAN-LONG
(*L'Écho annamite*, 10 novembre 1927)

Avant hier, un rédacteur de ce journal a fait paraître un article intitulé « Que se passe-t-il à *l'Impartial* ? » dans lequel il faisait allusion au renvoi d'une partie du personnel indigène du quotidien de la rue Catinat. L'auteur n'a pas été méchant ; il s'est contesté d'égratigner quelque peu M. Valentin qui, quittant un garage, a remplacé M. Le Grauclaude au fauteuil directorial de *l'Impartial*. [...]

(*Les Annales coloniales*, 16 novembre 1927)

Nous apprenons que les typos, au nombre d'une soixantaine, chassés des ateliers de *l'Impartial* par M. Maurice Valentin, dans les circonstances que nous avons relatées, ont porté plainte contre lui, pour licenciement sans motif ni préavis dans le délai prévu par la loi, ainsi que pour refus de leur payer leur salaire.

JEAN FAGET, DIRECTEUR INTÉRIMAIRE

Aux grands maux les grands remèdes
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} janvier 1928)

M. Faget, directeur du *Courrier saïgonnais**, a aussi pris cumulativement la direction de *l'Impartial*.

Les journaux

N.D.L.R. — Voilà une bonne nouvelle pour les lecteurs de *l'Impartial*, qui commençaient à n'avoir vraiment plus grand chose à lire que des réclames. Avec M. Faget, il y a bien des chances que *l'Impartial* se relève. Cette résurrection est le meilleur souhait que forme, à l'occasion du nouvel an, un rédacteur des débuts.

H. C.

1928 (12 mars) : LACHEVROTIÈRE ET SES AMIS LANCENT
LA DÉPÊCHE D'INDOCHINE.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Depeche_d'Indochine.pdf

Les 12 et 13 novembre 1932, M. de Lachevrotière écrit dans la *Dépêche d'Indochine* :

Je refusai de reprendre la direction de l' « Impartial » que l'on m'offrait parce que la condition imposée était de combattre Outrey.

.....
Je lançai la « Dépêche » au début de 1928. Tous mes anciens collaborateurs de l' « Impartial », Français et Annamites, vinrent à la « Dépêche ». Ce n'est pas pour Outrey qu'ils le firent, car Darrigade, Michaud et les autres se moquent éperdument d'Outrey.

Ne voulant pas en prendre la direction — la chose m'étant interdite par mon contrat avec M. Homberg —, j'y collaborai [...].

(*Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} janvier 1933).

UNE QUESTION À LA DIRECTION DE L'« IMPARTIAL » (*L'Écho annamite*, 16 mai 1928)

Le dernier directeur en titre de l'*Impartial*, le dernier dont le nom figurât sur la manchette de ce journal, fabriquait des fiches tout comme un sbire de M. Arnoux.

Son digne acolyte, Ngugên-phu-Khai, rédigeait, lui, des rapports confidentiels qu'il prétendait faire payer au poids de l'or.

Les deux besognes étaient, au fond, identiques ; c'était proprement — c'est façon de parler — du mouchardage.

Le premier y a renoncé pour sa part. Le second continue.

Pendant la dernière campagne électorale, l'*Impartial* a pris nettement position contre M. Ernest Outrey. Le *Progrès annamite* bataillait ferme pour le député sortant. Or. M. Ngugên-phu-Khai prit part en sous-main à la campagne pro-outreyiste du journal de son compère Le-quang-Trinh.

À défaut de directeur titulaire, M. [Paul] Bernard, administrateur délégué de la Société financière [française] et coloniale, préside pour le moment aux destinées de l'*Impartial*.

M. Bernard a manifesté sans équivoque sa ferme volonté de voir l'*Impartial* cesser d'être une officine de délation et de mouchardage.

M. Bernard est un honnête homme. Tolère-t il qu'un de ses collaborateurs immédiats continue à manger aux deux râteliers, après s'être attiré le mépris des honnêtes gens par ses odieuses trahisons, qui ont été révélées et justement flétries ?

AUTOMNE 1928 : LOUIS VAUCELLE ¹, QUATRIÈME DIRECTEUR

La Lanterne
Chronique du veilleur de nuit
(*L'Écho annamite*, 30 avril 1929)

[...] Quand il a vendu l'*Impartial* à ses ennemis, il a employé honnêtement la plus grande partie de l'argent qu'il en a retiré à payer ses dettes aux distilleries Fontaine [SFDIC]. (Oh là là) Et s'il me dit le contraire, je lui dirai le chiffre et qui c'est qui me l'a fait connaître. Et le reste, il l'a bouffé en France, à jouer au nouveau riche. (Oh là là) [...]

¹ Ancien de *La Liberté*, le journal parisien du notaire Camille Aymard, fondateur de l'*Impartial*.

DÉBUT 1930 : JEAN/JEHAN CENDRIEUX ² SUCCÈDE COMME DIRECTEUR
À VAUCELLE,
QUI DEVIENT AVOCAT À SAÏGON
ET COLLABORATEUR DE *LA DÉPÊCHE*

(*L'Écho annamite*, 28 février 1930)

Plus particulièrement visé en l'occurrence que ses confrères, l'« Impartial » a protesté, en son temps, contre pareille assertion. Dans la suite, l'« Impartial » s'est réconcilié avec son auteur, peut-être sur l'ordre de son propriétaire, M. Octave Homberg, pourvu, grand Dieu ! que ce ne soit pas sur le dos des contribuables...

(*Les Annales coloniales*, 20 mars 1930)

Lundi 17 mars, M. René Villate fut convoqué aux délégations judiciaires, rue Catinat, où il fut arrêté sur mandat d'amener délivré par le juge d'instruction de Soctrang.

L'homme dont il s'agit est une malheureuse épave de la vie. Nous aurions volontiers laissé le silence de l'oubli planer sur son nom si nos confrères avaient observé cette attitude discrète, dictée par la charité chrétienne. Mais leurs révélations détaillées rendent vaine, à présent, notre réserve, et nous nous décidons à présenter notre personnage, en sollicitant pour lui, toutefois, l'indulgence de ses juges et la pitié de nos lecteurs.

Ce René Villate nous a toujours paru être un bluffeur et un poseur, dans l'âpre lutte pour la vie, où il fait plutôt figure de victime que de profiteur. Il est affligé de l'innocente manie de se faire passer pour un aristocrate de haute naissance, en s'octroyant des titres de marquis, de vicomte et de baron, et en se faisant appeler M. René de la Villate. Il s'intitule aussi ingénieur agronome, ou agricole, et colonel de l'armée chinoise de Canton.

Pour donner à ses affirmations une apparence de vérité, il exhibait à qui voulait les voir des photographies, où il était, effectivement, représenté sous l'uniforme d'officier du Kuomintang, flanqué d'une ordonnance (?) sous les traits d'un soldat de la céleste République. Il montrait également un acte notarié, certifiant sa descendance d'un général du Premier Empire anobli par Napoléon.

Il soutenait aussi être investi, par le gouvernement général de l'Indochine, d'une mission diplomatique secrète et de confiance, auprès des dirigeants de Nankin, et ajoutait qu'à ce titre, il avait, maintes fois, rendu des services signalés à son pays, notamment en prévenant plusieurs jours à l'avance, le consul de France à Shanghai de la prise de cette ville par les Sudistes, en guerre contre leurs compatriotes du Nord.

Des naïfs ajoutaient foi à cette assertion, d'autant plus qu'elle était confirmée par une information de quatre lignes parue en deuxième page d'une édition de *l'Impartial*. Invité par le tribunal de première instance de Saïgon à donner des explications sur l'origine de ce renseignement erroné, le directeur d'alors de ce quotidien, M. Louis Vaucelle, fut incapable d'en fournir, et se retrancha derrière le paravent commode du secret professionnel et de son défaut de mémoire.

² Jehan Cendrieux : co-auteur en 1928 d'une comédie sur les planteurs, *La Maîtresse Sauvage*, et auteur en 1929 et 1930 de deux romans coloniaux, l'un *Al Ghädir*, se déroulant en Syrie, l'autre *François Phuoc, métis*.

M. Villate se prétendait aussi journaliste et ancien directeur du *Courrier saïgonnais*. C'est bien possible ; mais nous ne mettrions pas notre main au feu pour le garantir. Tout ce que nous savons dans cet ordre d'idée c'est qu'il a collaboré à diverses publications de la place, d'une manière peut-être irrégulière et bénévoles.

Toutes ces plaisanteries, mon Dieu, seraient sans importance et l'on se contenterait d'en rire si leur auteur s'abstenait de s'en servir comme d'un moyen malhonnête de soutirer des sous à des crédules. Là encore, nous penchons vers l'indulgence. Les temps sont durs, et René Villate est sans emploi stable depuis des années. Divorcé et militaire en retraite,— au grade d'adjudant-chef de l'infanterie coloniale, nous assurait-t-il touchait une bien modeste pension, absolument insuffisante pour le faire vivre.

Des amis et connaissances, français et annamites, lui venaient quelquefois en aide, il est vrai. Mais ces maigres secours fondaient vite dans les mains de leur bénéficiaire.

Pour subvenir à ses besoins, celui-ci avait donc recours à un stratagème que nous qualifierons de classique tant on en a usé et abusé. Il consiste à se faire indûment passer pour agent des mœurs ou de la Sûreté, à demander leur carte de prostituées, aux prêtresses de la Vénus mercenaire ou leur carte d'impôt personnel aux indigènes, et à relâcher les délinquants ainsi pris, pourvu qu'ils se montrent un tant soit peu généreux envers le policier improvisé.

Ce métier dangereux a joué plus d'un mauvais tour au pauvre Villate.

Le dernier en date que nous connaissons lui valut six mois de prison.

Cette peine expirait il y a quelque temps, et le condamné sortit de l'hôtel La Grandière. Sans rien perdre de son assurance, il prétendait à ceux qu'il rencontrait qu'il avait été faussement accusé et condamné par erreur, et qu'il avait été relâché après que le vrai coupable, Adrian, eût avoué — on se souvient de l'affaire où celui-ci avait été impliqué (usurpation de fonctions d'agent de mœurs.)

Mais, à peine libéré, Villate a eu déjà le temps de commettre quelque farce à Soctrang, qui lui vaut l'incarcération préventive dont il est actuellement l'objet. De quoi s'agit-il ? Nous n'en savons rien au juste. Il y a gros à parier, toutefois, que c'est encore la réédition de l'histoire qui, à maintes reprises, l'avait déjà amené devant les tribunaux et en prison.

Notre confrère *l'Impartial* raconte que Villate a fait plusieurs visites à son rédacteur en chef, à qui il réclamait une indemnité de 900 \$, pour nous ne savons quoi. Il ne sera pourtant pas inquiet pour cette tentative de chantage, car le journal qui a failli être sa victime n'a pas porté plainte, paraît-il.

COCHINCHINE

(*La Revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1930)

Sont arrivés en France : MM. Espinet, délégué du Cambodge [au conseil supérieur des colonies], que remplace pendant son congé M^e Tavernier ; Chaudon, administrateur de l'« *Impartial* » ; Bonniel, administrateur de la Société agricole de Thanh-Tuy-Ha ; de la Pommeraye ; Patry, inspecteur des Affaires politiques au Cambodge ; Le Strat, administrateur ; Bohn et Tichier, administrateurs adjoints ; Ellie, président du tribunal ; Carrère, payeur ; le R. P. Levecque, visiteur des Rédemptoristes ; Dauplay ; Daloz, ingénieur des Travaux publics [passé en juillet 1929 aux Caoutchoucs de l'Indochine] ; Rouffet, directeur du garage Ippolito ; Paris, inspecteur de la Sûreté ; Champagne, chef de bureau du Contrôle financier ; M^{mes} Bourgoïn et Guillaume.

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 octobre 1929)

L' « Impartial » change de directeur. — Nous relevons dans *l'Impartial* la note suivante :

À NOS LECTEURS

Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que la direction et l'administration générales de notre journal viennent d'être confiées à M. Georges Mignon, administrateur délégué de la Société anonyme « Les Éditions d'Extrême Asie ».

M. G. Mignon, fondateur de la revue bien connue « Extrême Asie », n'est pas un étranger pour les lecteurs même de *l'Impartial* dont il a été rédacteur en chef en 1923-1924.

La rédaction de *l'Impartial* continuera à être dirigée par M. Jehan Cendrieux.

Quant à M. Chaudon, qui avait jusqu'ici assuré l'administration du journal, il vient de cesser ses fonctions en vue d'un prochain retour en France.

Ces changements dans la direction et l'administration de *l'Impartial* coïncident avec le déplacement de nos bureaux et de nos ateliers : dès les premiers jours de la semaine prochaine, nos salles de rédaction seront en effet définitivement installées au premier étage de l'immeuble de la société des Librairies et imprimeries indochinoises (Établissements Ardin) et notre office commercial sera ouvert à l'angle de la rue d'Ormay et de la rue Catinat, à côté de la librairie Ardin.

Nos meilleurs souhaits de succès à notre très sympathique confrère et ami M. Mignon.

RACHAT PAR LES ÉDITIONS D'EXTRÊME-ASIE

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Editions_d_Extreme-Asie.pdf

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

La Société des Éditions d'Extrême-Asie dont M. Mignon est administrateur délégué, est devenue définitivement propriétaire de « l'Impartial ». M. Cendrieux demeure rédacteur en chef.

Nous nous joignons à nos confrères

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} octobre 1930)

Les chambres de commerce d'Indochine ont été sollicitées de donner leur approbation à un projet de relèvement des droits de douane frappant l'entrée du papier étranger en Indochine. Ces droits devaient être portés de 65 à 130 francs les cent kilos pour les papiers d'un poids égal ou supérieur à 35 grammes au mètre carré, ce qui est le cas du papier journal.

Nos confrères de Cochinchine ont protesté par la lettre ci-dessous :

.....

Les directeurs de journaux de Cochinchine :

L'Impartial : Mignon³.

³ Georges Mignon : précédemment rédacteur en chef. Voir la période 1917-1926.

COCHINCHINE

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1931)

M. Georges Mignon a quitté la direction de « l'Impartial » et « d'Extrême-Asie » et s'est fait réintégrer dans le professorat.

Le bruit court que « l'Impartial » serait acquis par M. de Lachevrotière, qui l'avait porté, il y a quelques années, à un remarquable degré de prospérité avant de le céder à M. Octave Homberg.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juillet 1931)

M. Maurice Regad, ancien rédacteur à la « Dépêche », puis à « l'Impartial », rentre en France. C'est un excellent reporter, un humoriste de classe et un dessinateur de talent. Nous espérons qu'il n'est pas entièrement perdu pour l'Indochine.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 323 :

« L'IMPARTIAL ».

Quotidien,

R. C. Saigon n° 726.

Angle des rues Catinat et d'Ormay.

Adr. tél. : « IMPARTIAL »,

Téléphone n° 239.

Code : Cogef Lugagne.

Directeur : Jehan Cendrieux.

Chef de la rédaction : A. Rebufat [ultérieurement dir. des *Nouvelles*].

Administration : M^{lle} F. Michel.

L'Impartial

Le grand quotidien d'informations et de défense des intérêts français en Indochine est le plus lu et le mieux rédigé



Correspondants dans toutes les parties de l'Indochine, en France et à l'Etranger



L'Impartial

a l'exclusivité d'une documentation (articles et photographies) absolument unique

L'Impartial

suit attentivement les événements politiques mondiaux et les commente à l'intention de son public

L'Impartial

a la chronique locale la plus complète et la plus intéressante

L'Impartial

défend les justes causes et ne néglige jamais les doléances légitimes qui lui sont soumises

L'Impartial

est le journal du public français et de l'élite du public annamite

Annonciers ! Faire de la publicité dans **L'Impartial** c'est gagner de l'argent!

Le plus fort tirage des journaux de l'Indochine

UN CHEF !
(par Jehan Cendrieux)
(*Les Annales coloniales*, 22 février 1934)

De *l'Impartial*, de Saigon, du 17 janvier, sous la signature de J. Cendrieux, directeur, un éditorial ainsi intitulé, dont nous extrayons le passage suivant :

Ce que souhaite l'Indochine, sur la tombe d'un des siens qui fut un homme de grands talents intellectuels, un homme de cœur mais un chef tant discutable et discuté ? Un chef tout, simplement. un chef — et quand on a prononcé chef, on a tout dit.

Que nos rêveurs doucement endormis de parlottes genevoises et d'accords humanistes le veuillent ou s'en indignent, l'univers aujourd'hui se transforme selon le vœu du principe Autorité, se regroupe puissamment autour des hommes qui se sont révélés forts, des idées qui expriment le mieux la volonté d'expansion et de conquête violente — fût-ce sur soi-même — et la virilité nationales. L'ère des chefs est inaugurée. La voie des chefs conduira loin.

Assoiffée d'ordre et d'audace, l'Indochine, qui mérite plus sûrement que jamais une âme gonflée d'énergies créatrices, l'Indochine n'attend qu'un chef.

Mais elle l'exige. Et tôt (ou tard, hélas !), les événements feront qu'elle l'aura.

La faillite d'une industrie en Indochine
par J.-L. d'Aignot
(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1934)

[...] À la même date, notre grand confrère indochinois *L'Impartial*, si habilement dirigé par J. Cendrieux, fin lettré et journaliste de grand talent, publiait une enquête remarquable en tous points, sur l'étrange situation des saumuriers indochinois, enquête que nous allons nous efforcer de résumer, regrettant amèrement de ne pouvoir la reproduire entièrement. [...]

(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1934)

À partir de cette date et jusqu'au 8 octobre 1935, nombreuses publicités pour *l'Impartial*, « organe de défense des intérêts français en Indochine ».

Directeur-Rédacteur en chef : Jean Cendrieux.

Résultat : les *Annales* flagornent Cendrieux, penseur et profond observateur, etc. (20 juillet 1934), fin lettré (30 oct. 1934), notre ami (16 mars 1935) et l'on en passe...

L'Impartial de Saigon

Organe de Défense des Intérêts Français en Indochine
 64-70, Rue Catinat Adr. Télégr. : Impartial - Saigon R. C. 726
 Directeur, Rédacteur en Chef : JEAN CENDRIEUX

Le quotidien informé,
illustré,
lu

FONDATION : 1917

Chaque jour, 8 et 10 pages, 6 suppléments illustrés par semaine,

et **L'Impartial Annamite**
 hebdomadaire illustré, le plus répandu des périodiques annamites de langue française.

L'Impartial
 contrôle le seul organisme de distribution publicitaire par la presse de toutes langues, en Indochine et en Extrême-Orient.
 Tous devis sur demande.

CONFIEZ-LUI VOTRE PROPAGANDE

(Bulletin fiduciaire de l'entreprise, janvier 1935)

Les Lettres
 JEUX FLORAUX
 (Les Annales coloniales, 16 mars 1935)

Le poème de M. Pham Van Ky, que nous publions ci-dessous, a eu la plus haute récompense palme de vermeil aux Jeux floraux de Saigon, le 26 janvier dernier.

M. Pham Van Ky collabore à *L'Impartial*, le grand quotidien indochinois, dont notre ami J. Cendrieux en est le directeur.

1935 : Auguste DARLES
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Auguste_Darles_1876-1940.pdf
remplace Cendrieux comme directeur de *L'Impartial*.

M. Darles, directeur de l' « Impartial »
(*Chantecler* (Hanoï), 11 avril 1935, p. 6)

L'*Avenir du Tonkin* publie l'information suivante, d'après son correspondant parisien. M. Darles, administrateur de 1^{re} classes des Services civils en retraite, ancien résident-maire de Dalat, sur la fin de sa carrière, serait revenu en Indochine pour prendre, à Saïgon, la direction de l' « Impartial ». Et que devient M. Jehan Cendrieux, le directeur actuel, dans cette combinaison non encore confirmée ?

Émotion en Indochine
La liberté de la Presse
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1935)

Le courrier d'Indochine, par avion, distribué hier, nous apporte les protestations indignées de nos confrères d'Indochine, provoquées par le décret du 10 avril, promulgué sur le rapport du ministre des Colonies et tendant à réprimer dans les colonies et territoires sous mandat, les atteintes au respect de l'autorité.

France-Indochine, au Tonkin, *L'Impartial*, en Cochinchine, etc. interprètent ce décret comme un coup mortel à la liberté de la presse aux colonies.

Les Directeurs des journaux de Cochinchine ont adressé des télégrammes aux ministres, aux parlementaires et aux associations professionnelles appelant leur attention sur cette atteinte à l'un des droits les plus sacrés des Français.

Nous avons publié, le 19 avril, le texte de ce décret ; l'œuvre ministérielle y apparaît comme devant servir uniquement à la répression des campagnes, anti-françaises, c'est pourquoi nous ne l'avons pas autrement commenté. Mais à l'étude, l'article 2 se révèle en effet terriblement dangereux.

Il est ainsi conçu :

Dans les colonies ou territoires visés par l'article 1^{er} du présent décret, ceux qui, par quelque moyen que ce soit, auront publiquement porté atteinte au respect dû à l'autorité française dans la métropole et les colonies ou les territoires, sous mandat seront punis d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 100 à 3.000 fr. ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice, s'il y a lieu, de l'application des peines plus fortes prévues par les lois et décrets en vigueur.

Nous savons que le ministre des Colonies n'avait pas été très satisfait de certains articles d'un confrère saïgonnais. Nous croyons savoir également qu'il manifesta énergiquement son mécontentement au Gouverneur général de la colonie. Mais nous ne pouvons pas nous résoudre à penser que M. Louis Rollin a saisi le prétexte de troubles fomentés par des éléments antifrçais pour témoigner ainsi de son ressentiment.

Cet article 2 est trop général, et peut prêter à toutes les interprétations. Il doit être remanié, car tel de nos confrères, bien connu au Tonkin, pour la liberté de sa plume et

sa franchise, serait immédiatement passible d'emprisonnement, si nous nous référons à l'article qu'il vient de publier, à ce propos, en guise de commentaire.

Dans de telles conditions, notre article sur la censure en Indochine, qui nous valut cette lettre malheureuse du Gouverneur général Robin*, eut pu nous attirer une amende et de la prison, si nous avions été publiés en Indochine !

Comme l'écrit *France-Indochine*, nous pourrions ainsi risquer d'être « privés d'une liberté essentielle pour laquelle nos grands-pères ont fait la Révolution de Juillet ».

Nous sommes persuadés que M. Louis Rollin n'a pas vu, dans le texte qui lui a été soumis, l'embûche tendue. Nous voulons espérer qu'il prendra soin de méditer ce texte insidieux. Il sait bien que les martyrs grandissent toujours les causes au nom desquelles ils sont immolés. Il sait bien que les journalistes sont d'essence diabolique et que leur pensée s'échappe toujours, se manifeste, touche les foules.

La liberté de la Presse en péril ! Notre ministre n'a certainement point voulu cela.

D'ailleurs, une question se pose : la presse française et coloniale est régie par la loi du 29 juillet 1881 et cette loi ne peut pas être modifiée par un simple décret. Ainsi le décret du 10 avril est inopérant, tout au moins en ce qui concerne la presse ?

C'est un point de droit, qui mérite une réponse.

Le procès du « Populaire » contre « l'Impartial » (*Chantecler* (Hanoï), 2 juin 1935)

Il y a quelque trois mois, *l'Impartial* dans ses « Nouvelles en trois lignes », avait publié quelques phrases peu amènes pour le *Populaire*.

Il était notamment écrit que celui-ci, de quotidien, va redevenir hebdomadaire.

Estimant que cette allusion lui portait un sérieux préjudice, le *Populaire*, en la personne de son rédacteur en chef et gérant, M. Dejean de la Bâtie, a assigné M. Lebeau, gérant de *l'Impartial*, devant le tribunal civil français, présidé par M. Weil.

Inscrit au rôle le 9 mars dernier, le procès a été plaidé samedi matin.

M^e Espinel, avocat du *Populaire*, réclamait 5.000 piastres de dommages-intérêts.

M^e Ferrand, plaçant pour *l'Impartial*, à titre reconventionnel, 5.001 piastres, attendu que le *Populaire*, avant d'être mis en cause par *l'Impartial*, avait attaqué ce dernier en termes assez violents... voire diffamatoires !

Le tribunal met l'affaire en délibéré.

Le procès Cendrieux-*l'Impartial* (*Chantecler* (Hanoï), 15 septembre 1935, p. 2)

Nous en avons dit quelques mots à l'origine. Le tribunal de commerce de Saïgon vient de rendre son jugement accordant à M. Cendrieux 10.000 piastres de dommages-intérêts pour licenciement abusif. D'après le jugement, on serait presque tenté de le qualifier d'intempestif : au moins à cause de sa répercussion et de l'émotion soulevée dans le monde de la presse de Cochinchine, où les opinions, sur le fait, s'opposaient assez violemment.

Le tribunal, tenant compte des termes du décret du 29 juin 1930 sur les droits des employés de commerce, à défaut de pouvoir appliquer la loi de mars 1935 sur les droits des journalistes, non encore promulguée à la colonie, a déclaré assimiler la situation de M. Cendrieux à celle d'un directeur de maison de commerce, en lui accordant un préavis de 6 mois, et, en raison du préjudice causé, lui a accordé 10.000 piastres de dommages-intérêts, en ordonnant une exécution provisoire du jugement en ce qui

concerne les mois de préavis, le mois de solde et les frais de retour en France de M. Cendrieux et de sa famille.

On sait que la raison principale de son licenciement, donnée par l'administrateur du journal à M. Cendrieux, était une information relative à un bruit qui prêtait à M. Châtel l'intention de faire acte de candidat à la députation en Cochinchine. Le tribunal a estimé que, en l'espèce, cette information, vu sa forme, ne constitue pas une faute professionnelle. Notre confrère n'a donc fait que son devoir d'informateur et si on le lui reproche, le journalisme deviendrait impossible [!].

Après avoir donné lecture des lettres de M. Châtel, après le licenciement de M. Cendrieux, le tribunal souligne la parfaite correction du secrétaire général de l'Indochine.

Il estime donc qu'il y a eu un préjudice important pour M. Cendrieux par suite du tort fait à sa réputation et, surtout, les difficultés dans lesquelles il se trouve pour trouver une situation, soit à la Colonie soit en France, et accorde à notre confrère 10.000 piastres de dommages et intérêts. »

Il est évident que *l'Impartial*, durement frappé par un tel jugement, ne manquera pas de faire appel.

L'affaire Cendrieux-*l'Impartial*
(*Chantecler* (Hanoi), 5 janvier 1936, p. 4)

On se rappelle que M. Cendrieux, après son licenciement de « *l'Impartial* », demandait à la Société F. F. C. une somme de vingt mille piastres à titre de dommages-intérêts.

Un premier jugement avait accordé au plaignant 10.000 piastres. La S. F. F. C. fit appel, trouvant cette somme exagérée M. Cendrieux en fit autant, la trouvant bien inférieure au préjudice qui lui avait été causé.

La Cour, dans son jugement d'hier, a réduit cette somme de moitié.

M. Cendrieux touchera 5.000 piastres de dommages-intérêts.

Réunion mensuelle
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 26 février 1936)

En présence de MM. Blanche de la *Dépêche*, Darles et des Corats de *l'Impartial*, Dejean de la Bâtie et Paul Marchet du *Populaire* et Thiêu de *l'Opinion*.

1936 (avril-mai) : *l'Impartial* soutient la candidature aux législatives de M^e Omer Sarraut contre Jean de Beaumont

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jean_de_Beaumont-1904-2002.pdf

(Argus de la presse, *Nomenclature des journaux et revues en langue française du monde entier*, 1936-1937, pp. 476-480)

IMPARTIAL DE SAIGON. — Quot. 8-10-12 pages. Défense des intérêts français en Extrême-Orient (Supplément littéraire, humoristique, illustré de la mode, etc.). Direct.-Rédact. en chef : Darles. Rédact. : A. Rebufat, 63, rue Catinat. Tél. : 2 39.

Le budget des colonies devant la Chambre des députés
(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1936)

M. Lozeray [PCF]. — Même les Français aux idées libérales ne sont pas épargnés en Indochine.

C'est ainsi qu'un journal, *Le Droit du Peuple**, appartenant à un Français, M. Cendrieux [ancien dir.-rédac. chef de *L'Impartial*], accusé d'avoir fait une trop large publicité au projet de congrès indochinois, fut supprimé, ses numéros saisis, ses rédacteurs arrêtés, en vertu, d'ailleurs, d'un arrêté illégal du gouverneur, en opposition formelle avec la loi française de 1881 sur la presse.

Au palais de justice
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 3 octobre 1937)

Instance de notre confrère M. Darles, directeur de « L'Impartial ». contre M. Metter directeur de « Agir » pour insulte et diffamation. L'affaire a été plaidée pour M. Darles par M^e [André] Jacquemart auquel M^e Giacobbi a répondu au nom de M. Metter, Affaire en délibéré.

1938 (mars-avril) : *L'Impartial* soutient la candidature du député Jean de Beaumont à sa réélection contre M^e Béziat

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jean_de_Beaumont-1904-2002.pdf

Mariage saïgonnais
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 mai 1938)

Notre confrère « Le Populaire », qui était poursuivi devant le tribunal correctionnel, par M. A. Darles, directeur de *L'Impartial*, pour injures et diffamation, a été condamné dans la personne de son gérant, à 50 fr. d'amende et 100 \$ de dommages et intérêts.

.....

Maurice BERNARD, directeur politique

Avocat à Saïgon.

Ancien défenseur du financier Henri Rochette
dans l'affaire du Crédit minier et industriel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit_minier.pdf

En deux mots

(*L'Écho annamite*, 18 octobre 1939)

En l'absence de M. Darles, en congé en France, et de M. Carles, mobilisé, M^e Maurice Bernard est chargé de la direction politique de *l'Impartial*.

Nos souhaits et nos compliments à notre confrère, aussi réputé pour sa plume dans la presse que pour sa parole au palais.

M^e Bernard prend la direction de « l'Impartial ».

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 octobre 1939)

Nous avons appris avec plaisir que notre ami M^e Maurice Bernard assurait, durant l'absence de M. Darles, la direction de « l'Impartial ».

M^e Bernard est trop connu de nos lecteurs pour que nous leur rappelions son intelligence, sa sensibilité, son immense érudition. C'est un journaliste né ; il a, d'ailleurs, acquis une belle expérience dans les grands journaux parisiens comme le « Figaro », l'« Ami du Peuple », auxquels il a collaboré.

L'« Impartial » ne pouvait tomber en de meilleures mains. Quand nous aurons dit qu'aucune belle et bonne cause ne laisse insensible notre ami Bernard, on comprendra la joie que nous avons à le compter parmi nos confrères et à lui souhaiter la plus amicale, la plus affectueuse des bienvenues.

En deux mots

(*L'Écho annamite*, 26 avril 1940)

Dimanche prochain, 28 courant, auront lieu les élections au Grand Conseil des délégués français des professions libérales et des industries de transformation.

On ne compte, pour toute l'Indochine, que deux candidats — tous les deux relevant du collège électoral de Cochinchine — notre confrère M^e Maurice Bernard, avocat et journaliste, pour les professions libérales, et M. Filuzeau, directeur général de la Compagnie des Eaux et d'Electricité, pour les industries de transformation.

Sans concurrents, ils sont ainsi sûrs d'être élus. quel que soit le nombre des suffrages qui se porteront sur leurs noms car il n'y aura pas de scrutin de ballottage.

SAÏGON

L'amiral Decoux reçoit
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 décembre 1940)

SAIGON, 21 décembre. — L'amiral Decoux a reçu le 21 décembre... M^e Bernard, directeur de l' « Impartial »...

« L'Impartial » suspendu
(*L'Écho annamite*, 17 mars 1941)

Hanoi, 17 mars. — Par arrêté en date du 16 mars, le gouverneur général a suspendu pour quinze jours le quotidien de Saïgon « L'Impartial »

(*L'Écho annamite*, 1^{er} septembre 1941)

Dès le début de la présente guerre européenne, notre excellent confrère M^e Maurice Bernard a réclamé, dans plusieurs articles de *l'Impartial*, le patronage de Georges Clemenceau pour une belle avenue ou un grand boulevard de notre cité

Publication d'articles violemment antisémites, selon Verney (Sébastien), *L'Indochine sous Vichy. Entre Révolution nationale, collaboration et identités nationales 1940-1945*. Riveneuve Éditions, Paris, 2012, p. 241-242.

Chez Pomone
(*L'Écho annamite*, 4 février 1942)

Les deux compartiments de la rue Catinat occupés par ce magasin au nom mythologique, se révélèrent trop exigus pour contenir l'affluence des visiteurs qui assistèrent à l'inauguration de l'exposition de l'artisanat japonais à Saïgon.

On sait que cette manifestation, placée sous le haut patronage de S. E. le ministre Uchiyama, était organisée par M. le consul Sato, chargé des rapports culturels à la mission japonaise, et MM. T. Taninti et K. Tazawa, représentants de la Fédération japonaise des industries d'art.

Un lunch était servi aux invités, par les boys stylés du Continental*, lesquels — porteurs de plateaux de petits fours, de sandwiches, de gâteaux variés, de boissons rafraîchissantes — avaient de la peine à circuler parmi la foule dense, où l'on remarquait la présence de ... M^e Maurice Bernard [*de l'Impartial*]...

Décès
(*L'Écho annamite*, 8 mai 1942)

Nous apprenons avec peine les décès de :

Claude Lucien Henri Rocke, âgé de trois mois et demi, mort chez ses parents : Mme et M. André Rocke, employé à *l'Impartial*, 23, rue La-Grandière, dont les obsèques ont lieu le vendredi huit mai, à dix-sept heures.

(*L'Écho annamite*, 19 août 1942)

L'amiral Jean Decoux a regagné Saïgon au début de l'après-midi.
Dans la soirée, il a reçu M. Maurice Bernard, directeur du quotidien *L'Impartial*.

Saïgon
S.E. M. UCHIYAMA REÇOIT
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 6 décembre 1942)

Entouré de diverses personnalités japonaises, dont le consul général Minoda et Madame, le consul Sato, le ministre du Japon a reçu avec sa cordialité habituelle environ deux cents membres et notabilités de la colonie.

Mme et M. Bernard, etc.

L'amiral Decoux tolère avec indulgence les excès d'une certaine presse, en particulier ceux du journal *L'Impartial*, de Maurice Bernard, en faveur de l'Allemagne (Ph. Franchini, *G.I.*, 1/157-158)

SOCIÉTÉ L'IMPARTIAL
Société anonyme fondée en 1917
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 4, p. 571)

Objet : publication du journal *L'Impartial*.
Siège social : 17 à 63, rue Catinat, Saïgon.
Capital social : 120.000 fr., divisé en 240 actions de 500 fr.
Parts bénéficiaires : néant.
Conseil d'administration : MM. J. DALOZ [SFFC], DARRIEUX, J. HELLIES [Denis frères].
Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Assemblée générale : avant la fin de mars.
Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 10 % de premier dividende aux actions ; sur le surplus : 15 % aux administrateurs, 85 % aux actions.
Inscription à la cote : pas de marché.
